

Direction des Ressources Humaines

Monsieur Fabrice BERGERY



Vedène, le 4 Mars 2020

Réf. : DRH/JC/CCS/VB/n°19.59

Objet : Votre courrier en date du 19 février 2020

Par mail via fabrice.bergery@gmail.com

Monsieur le Délégué Syndical Central,

Nous revenons vers vous à la suite de votre envoi cité en objet.

Il n'est pas nécessaire d'interpréter vos propos ni de chercher à les discréditer : ils se suffisent à eux-mêmes.

Vous pourrez vous en convaincre en sollicitant du Secrétaire du CSE Central de pouvoir réécouter leur enregistrement.

Pour notre part, et afin qu'aucune ambiguïté ne demeure, nous en demanderons la retranscription in extenso dans le procès-verbal à venir de la séance du 18 février 2020 et notamment des suivants : « nous sommes dans l'incapacité, nous de notre côté, de pouvoir savoir si ce genre de fichiers sont tenus ou non et donc là on rejoint la suspicion de l'ensemble des salariés. Vous ne pouvez pas balayer d'un revers de main que l'ensemble des salariés maintenant sont dans la suspicion et quelle que soit la DRE à laquelle ils appartiennent que ce type de fichier puisse être tenu par les services RH [...] c'est un constat de la situation ».

Ceci dit, soyez assuré que la filière RH continuera comme à son habitude d'œuvrer au plus près de l'intérêt bien compris de la communauté des salariés.

Nous continuerons de nous entretenir avec les salariés quand il le faut.

Nous continuerons d'écouter les projets de chacun et de chercher avec eux la meilleure solution qui soit au plus près des outils s'offrant alors à nous tous.

Nous continuerons de prendre soin et d'entretenir toujours plus, ce dans le strict respect de nos engagements, la qualité de vie au travail et le bien être de chacun qui, quoi que vous pensiez, prévalent au sein de la société.

Et parce que nous n'avons jamais cessé d'agir dans le respect des principes de confiance et de respect mutuel qui fondent les relations entre et avec nos collaborateurs, soyez certain que l'ensemble de la chaîne managériale avec nous continuera d'en garantir la mise en oeuvre au jour le jour.

Vous l'aurez compris, nous continuerons de faire notre travail comme nous l'avons toujours fait, sans faiblir ni désespérer d'améliorer chaque jour un peu plus encore l'environnement qui nous rassemble.

Aussi nous laissons-vous la responsabilité de vos propos qui voudraient que nous agissions autrement.

Espérant que ceux-ci ne soient finalement que la traduction maladroite d'une émotion commune,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué Syndical Central, l'expression de nos sentiments distingués.

Josiane COSTANTINO
Directrice des Ressources Humaines

